

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 24 novembre 2023

DÉLIBÉRATION – CA-2023-FORMATION-120

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 08/12/2023

Date de transmission : 08/12/2023

Date de réception rectorat : 08/12/2023

PORTANT APPROBATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DÉFINITIVES EN 2^{ÈME} ANNÉE DES ÉTUDES DE MÉDECINE, MAÏEUTIQUE, ODONTOLOGIE ET PHARMACIE (MMOP) À LA RENTRÉE 2024-2025 DONT LA PART DÉFINITIVE DES DEUXIÈMES ANNÉES DE LICENCE ACCÈS SANTÉ (LAS) EN 2^{ÈME} ANNÉE DE MMOP

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 13 novembre 2023 portant sur l'objet de la présente délibération ;
- VU** les annexes adossées à la présente délibération ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver les capacités d'accueil définitives en deuxième année des études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP) à la rentrée 2024-2025 dont la part définitive des deuxièmes années de Licence Accès Santé (LAS) en 2^{ème} année de MMOP telles que définies dans les documents en annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 24 novembre 2023

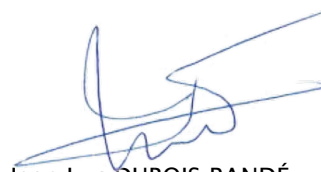
Fait à Créteil, le 24 novembre 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Simon GILBERT

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 30
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

**CAPACITE D'ACCUEIL GLOBALE RECTIFICATIVE EN 2^{ème} ANNEE MMOP
ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024**

Conformément à la réforme des études de santé, le *numerus clausus* a été supprimé et remplacé par un *numerus apertus*.

Le nombre d'étudiants admis dans chaque filière de santé est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études dans les filières suivantes à la rentrée universitaire **2024-2025** est :

MEDECINE.....	235
PHARMACIE.....	56
ODONTOLOGIE.....	16
MAÏEUTIQUE.....	10

Pour la filière Kinésithérapie

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études à la rentrée universitaire **2024-2025** est :

KINESITHERAPIE.....120

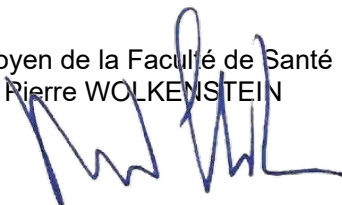
Ecoles publiques :

ENKRE à Saint Maurice	14
IFMK de l'APHP.....	8
IUK (IUT Santé Fontainebleau).....	26

Ecoles privées :

CEERRF.....	6
IFMK ASSAS.....	25
EKP ADERF.....	25
IFMK-EF Meaux.....	6
IFMK-EFOM	10

Le Doyen de la Faculté de Santé
Pierre WOLKENSTEIN



CAPACITE D'ACCUEIL GLOBALE MINIMALE EN 2^{ème} ANNEE MMOP ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/2024

Conformément à la réforme des études de santé, le *numerus clausus* a été supprimé et remplacé par un *numerus apertus*.

Le nombre d'étudiants admis dans chaque filière de santé est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études dans les filières suivantes à la rentrée universitaire **2024-2025** est :

	Capacité Accueil	LSPS 1 ^{ère} année 1050 étudiants	LAS disciplinaire 1 ^{ère} année	LSPS2/LSPS3 étudiants LAS2/LAS3 étudiants	PASSERELLE (Passerelle santé/U.E/ hors U.E)
Médecine	235	115	15	89	12+4
Odontologie	16	10	0	6	Non concerné
Pharmacie	56	15	3	38	Non concerné
Maïeutique	10	3	0	7	Non concerné
TOTAL	317	143	18	140	16

Le Doyen de la Faculté de Santé
Pierre WOLKENSTEIN

